

Q. Est-ce qu'il existe un organisme en vertu duquel la banque peut garantir à la Commission du trésor qu'elle n'emploie pas l'argent pour cette fin?—R. Oui, la Commission du trésor a le pouvoir de faire enquête tout comme sous le régime de la Loi des banques de réserve fédérale.

Q. Comment peut-on vous donner la garantie dans le cas où vous me remettez de l'argent, que cet argent ne sera pas employé pour des fins de spéculation?—R. Vous posez une question qui est sur toutes les lèvres aux Etats-Unis. Il est stipulé dans la Loi de réserve fédérale que l'argent prêté sous ce régime bancaire ne peut être utilisé pour des fins de spéculation, et pourtant tout le monde sait qu'on l'emploie pour de telles fins.

Q. Et je puis employer l'argent de la même façon pour des dépenses à compte du capital après l'avoir obtenu?—R. Je crois que la chose serait vite découverte, parce qu'il faut rencontrer l'obligation. Vous pourriez l'employer immédiatement à compte du capital, mais il vous faut rencontrer l'obligation dans quatre-vingt dix jours. Si vous la rencontrez, cela règle l'affaire. Naturellement, une firme pourrait emprunter immédiatement sur la garantie de billets du gouvernement, et prêter l'argent à des clients. Il se pourrait qu'une banque fasse cela au Canada, c'est-à-dire, prêter de l'argent à des clients qui se livraient à la spéculation. Le gouvernement dispose d'autre argent à part l'argent qu'il obtient sous le régime de la réserve fédérale. Une banque ne conserve pas son argent scellé dans des compartiments étanches. L'argent constitue une somme unique. Je dirai toutefois, que les banques,—certainement les banques canadiennes, et probablement les banques américaines,—ne prêtent pas intentionnellement pour des fins de spéculation.

Q. Mais vous ne pouvez donner de garantie à ce sujet?—R. Non. En tant qu'elles le sachent, l'argent n'est pas employé pour de telles fins.

*M. Woodsworth:*

Q. Monsieur le président, je suppose que le fait d'avoir été l'auteur de cette résolution explique pourquoi un certain nombre de communiqués m'ont été adressés de différentes parties du pays, et je voudrais demander à M. Ross de faire une déclaration concernant une ou deux questions qui ont été portées à mon attention. Voici une note typique qui vient de Winnipeg:—

“Il n'y a pas de doute que l'ouest particulièrement souffre du fait que les facteurs dominants de la finance se trouvent dans l'est.”

Ou encore, voici une résolution qui a été adoptée depuis que ce comité a commencé à siéger, par le Canso Board of Trade et la Fédération des pêcheurs de Canso, en date du 19 mars 1928:—

“Attendu que le crédit est essentiel à l'industrie et au commerce modernes;

“Et attendu que le contrôle du crédit repose actuellement entre les mains de quelques banques dont les quartiers généraux sont établis à Montréal et à Toronto;

“Et attendu que cette situation a constitué l'une des principales causes des conditions si peu satisfaisantes qui existent dans toutes les classes du commerce et de l'industrie, tant dans les provinces maritimes que dans l'ouest canadien;

“En conséquence, il est résolu que nous insistions auprès du gouvernement afin que des changements soient effectués dans le système bancaire du Canada qui comporteront la garantie de facilités de crédit suffisantes pour toutes les parties du pays et pour toutes les classes d'industrie au Canada.”

Est-ce que M. Ross estime qu'en raison du fait que les quartiers généraux des banques sont établis effectivement dans les deux villes qui représentent